

GESTION DE CRISE

CORONAVIRUS COVID-19 - COMMUNIQUÉ N°13

LA MÉTROPOLE SOLIDARITÉS : DES MESURES D'URGENCE POUR LES PERSONNES EN GRANDE PRÉCARITÉ

Lutte contre la précarité alimentaire, continuité éducative, renforcement des actions de solidarité et en matière de santé : la Métropole Aix-Marseille-Provence met en œuvre « La Métropole Solidarités » : un ensemble de mesures significatives pour venir en aide aux habitants les plus fragiles et les plus exposés à la crise actuelle mobilisant plus de 800 000 euros.

Lutter contre la précarité alimentaire

La Métropole Aix-Marseille-Provence a distribué aujourd'hui 5300 paniers de fruits et légumes locaux au sein des quartiers prioritaires des 16 villes du territoire métropolitain concernées par ce dispositif qui sera renouvelé chaque semaine jusqu'à la fin du confinement (Marseille, Aix-en-Provence, Salon-de-Provence, Martigues, Istres, Aubagne, Berre-l'Etang, Vitrolles, Marignane, Miramas, Port Saint-Louis, Port-de-Bouc, Septèmes-les-Vallons, Pertuis, Gardanne, La Ciotat).

Au total, 20 000 personnes vont bénéficier chaque semaine de cette mesure d'urgence, qui a un double objectif :

- **lutter contre la précarité alimentaire des familles les plus démunies**, et notamment celle des enfants qui, du fait du confinement, ne bénéficient plus du repas qui pouvait leur être offert dans le cadre scolaire,
- **soutenir les producteurs locaux qui, en raison notamment de la fermeture des établissements de restauration, se sont retrouvés sans débouchés** (notamment les filières suivantes : fraises, asperges, brousse du Rove, taureaux...). Une action qui s'inscrit pleinement dans les objectifs poursuivis par le Métropole qui s'est engagée dans le plus ambitieux Projet Alimentaire Territorial de France, en partenariat avec le PETR du Pays d'Arles, le Département des Bouches-du-Rhône et la Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône.

Avec la distribution de ces 5300 paniers paysans solidaires chaque semaine, la Métropole fait du soutien des agriculteurs au service des habitants, une priorité.

Cette mesure sera complétée par la distribution de 50 000 euros de bons alimentaires chaque semaine et jusqu'à la fin du confinement.

Menée également dans les quartiers prioritaires de 16 villes du territoire, en partenariat avec l'ADDAP 13, cette mesure s'adresse aux familles en très grande précarité. La Métropole a pris toutes les mesures nécessaires pour respecter les consignes sanitaires et assurer la sécurité des personnes en charge de la distribution des paniers et bons alimentaires pour lesquelles 800 masques seront fournis chaque semaine.

CONTACT PRESSE

Un dispositif global pour garantir la continuité éducative

Afin d'assurer une continuité pédagogique durant le confinement, le Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse met à disposition des enseignants, des élèves et des parents un ensemble de ressources numériques éducatives. Une démarche qui se heurte à la réalité du terrain, au sein des quartiers prioritaires du territoire, où de nombreuses familles ne disposent pas de matériel informatique.

La Métropole Aix-Marseille-Provence s'est engagée dans un dispositif de soutien éducatif, en lien avec l'Education Nationale et avec l'aide d'un réseau de partenaires structuré autour de l'association Emmaüs Connect et du Groupe La Poste, visant le prêt ou don de matériel informatique et/ou téléphonique reconditionné et le déploiement de connexion.

Concernant l'aide à la scolarité, il s'agit pour la Métropole et l'Education Nationale d'aller au-delà du traitement de l'urgence et de structurer des actions de soutien pérennes autour d'une offre éducative à distance. Ainsi, la dotation de matériel informatique neuf ou reconditionné sera soutenue par la mise en œuvre d'un apprentissage dédié.

Des dispositifs de solidarité fortement renforcés

- **Une aide exceptionnelle au logement**

Afin de soutenir les familles fragilisées par la baisse significative de leurs revenus dans le contexte actuel, **la Métropole Aix-Marseille-Provence met en place un dispositif d'aide exceptionnel et dérogatoire pour le paiement des loyers, via le Fonds de Solidarité Logement. La prise en charge du résiduel de loyer (loyer chargé, déduction faite de l'allocation logement) sera alors portée à 60% pour les mois d'avril et mai 2020, sur justificatifs, y compris pour les ménages dépassant les conditions applicables habituelles.**

- **Un fonds pour les 18-25 ans**

La Métropole a fait le choix d'élargir le champ d'intervention du Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ) par une aide aux étudiants boursiers ou non boursiers rencontrant des difficultés financières importantes suite à la fermeture des restaurants universitaires ; selon le cas, une aide d'urgence et une aide de subsistance, pouvant aller de 80 à 300 euros, pourra leur être accordée en se rapprochant des partenaires de la Métropole : le CROUS, les Missions locales, l'ADDAP 13, l'Association Nationale d'Entraide, l'APCARS.

Une coordination renforcée des actions menées en matière de santé

Pour lutter activement contre l'épidémie de Covid-19 et participer à la protection de ses habitants, la Métropole renforce la coordination des actions menées dans le cadre des Ateliers Santé Ville (ASV), dispositif visant à réduire les inégalités sociales et territoriales en matière de santé. En effet, les équipes des ASV sont également mobilisées avec des partenaires (ARS, structures psychologiques et médicales) sur l'accompagnement des familles connaissant des situations de stress et de tensions intra familiales en lien avec le confinement.

Dans cette période où les inégalités socio-économiques se renforcent particulièrement, la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence a souhaité que ses services soient mobilisés pour soutenir les personnes les plus fragiles et accompagner les situations les plus complexes.